

Procès verbal Conseil de Gestion du 23 Février 2021

Membre	Collège	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
Bruno Bégard		X			
Christelle Claude				X	
Emmanuel Durand	Personne morale	X			
Christian Feurer (Secrétaire de séance)		X			
Arnaud de Freslon		X			
Stéphane Gerbaud		X			
Noémie Humbert		X			
Florent Laval (Président de séance)		X			
Gérald Martin		X			
Philippe Tisserand		X			
Pauline Teyssier			X		
Guillaume Vial	Collectivité			X	

I. Résolution #1 : transfert à Enercoop du contrat d'achat Saint-Alban de Roche

Présentation du sujet : Par défaut, l'électricité produite par les centrales est rachetée par EDF-OA sur la base d'un contrat de 20 ans. La loi autorise le transfert de ce contrat vers un autre acteur du marché après au moins 1 an de production. La société Enercoop est intéressée pour racheter l'énergie produite par les centrales >= 36 kWc aux conditions tarifaires initiales et pour la durée restante. Le transfert est administrativement pris en charge par Enercoop. Mais Enercoop impose que le vendeur soit sociétaire de la coopérative (Au moins 1 part à 100 € approx+frais).

Proposition :

- NID'énergie devient sociétaire d'Enercoop pour 1 part (100€ environ)
- NID'énergie engage en Avril 2021 le transfert du contrat de Saint-Alban de Roche, effectif au 1/1/2022

Notes de discussion : En cas de faillite de l'opérateur, il faut trouver un nouvel acheteur, ce qui ne peut être effectif qu'au 1^{er} janvier de l'année suivante. Il a aussi noté que d'autres opérateurs compatibles avec l'esprit de la centrale villageoise pourraient à l'avenir être intéressés par nos contrats. Il est donc convenu de ne pas systématiser le transfert vers Enercoop de tous les futurs contrats de rachat.

Vote : 2 abstentions, 7 pour, 0 contre

Décision du conseil : Le Conseil de Gestion valide le transfert du contrat d'achat de la centrale de St Alban de Roche à compter de Janvier 2022.

II. Résolution #2 – Indemnités de déplacement

Présentation du sujet : Le conseil de gestion propose de formaliser les modalités de remboursement des éventuels frais de déplacement des bénévoles dans le cadre de leurs activités pour NID'énergies. L'objectif est notamment de garantir que les coûts des déplacements ne soient pas un frein à l'avancée des projets – en plus du temps passé bénévolement.

Proposition :

- Déplacements concernés : RdV, visite sur site ne pouvant se tenir à distance
- Déplacements de plus de 15 km AR
- Indemnité kilométrique forfaitaire : 0.10 € /km
- Frais de péage et stationnement : sur justificatif
- Les déplacements objet d'un remboursement, s'ils ne sont pas prévus dans le cadre d'une réunion (Groupe projets par ex.) doivent faire l'objet d'une information par mail au Président.
- Un formulaire sera mis à disposition pour les demandes de remboursement.

Vote : 0 abstention, 9 pour, 0 contre

III. Résolution #3 – Prime d'émission

Présentation du sujet : Les souscriptions de nouvelles actions étaient globalement suspendues (mais pas strictement) depuis Octobre 2020 afin de laisser le temps au conseil de gestion d'étudier la pertinence de revaloriser les actions de la SAS. L'idée étant de calculer le montant d'une « prime d'émission » dans le but de refléter la prise de valeur de la société par rapport à sa création.

Proposition : Une règle standard de valorisation des SAS s'appuie sur l'évolution des fonds propres de la société (capital + réserve + report à nouveau + résultat net d'exploitation). Dans le cas de NID'énergies, ces fonds propres n'ont pas augmenté pour le moment (pas de réserve, report négatif au bilan, résultat déficitaire en 2019) si bien qu'il ne semble pas pertinent de revoir à la hausse la valeur de la part pour le moment. A noter qu'il n'a pas été tenu compte ici des perspectives sécurisantes dues au modèle économique de la société.

Vote : 0 abstention, 9 pour, 0 contre

Décision du conseil : pas de révalorisation de l'action avant la fin de l'année civile 2021. Ainsi, les nouvelles actions seront toujours proposées à 100€ en 2021.

IV. Présentation du projet CTM l'Isle d'Abeau

Budget prévisionnel au 23/2/2021

Ligne	Montant HT
Rachat 36 kWc	39 k€
Extension 64 kWc	57 k€
Raccordement	3,6 k€
Autres	2 k€
AMOA	0 k€
Total investissement	101,6 k€
Reliquat subvention régionale	- 20 k€
Subvention FEDER (incertain)	- 15 k€
Total	66,6 k€

Actions en cours :

- Devis installateur (comparaison 3 devis) et solution technique
- Urbanisme : Dossier de Déclaration Préalable
- Approbation par les élus du groupe majoritaire (retard d'un mois)
- Montage juridique par IDA pour le rachat de la centrale de 36 kWc (retard de 2 mois)

Résumé de la solution technique :

- Proposition Rosaz = installation électrique distincte, regroupement AC après onduleurs
- Nouvel onduleur SMA (unicité du monitoring)
- Modules JA Solar (Chine) sur 3 pans / orientations (continuité)

Prochaines étapes importantes :

- AMI puis COT
- Demande de raccordement

Assistance à maîtrise d'ouvrage

- Devis entre 3k€ (EEPOS) et 4 k€ (APEM)
- **Proposition retenue : on se passe d'AMOA sur ce chantier car valeur ajoutée faible (au regard de l'expérience précédente avec EEPOS + compétence/dispo en interne). Cette décision ne vaut que pour ce chantier.**

V. Présentation du projet Tranche 2 PV

Statuts des opportunités prioritaires

Description	Puissance cible	Opportunité	Statut
Gymnase Saint Victor de Cessieu	36	Moyenne	Attente éléments avant BE
Gymnase Vaulx-Milieu	100	Faible	1 ^{er} contact mairie Attente éléments avant BE
CTM - Pont de Beauvoisin	36 voire 100	Forte	Lancement AMI Etude BE à lancer Etude racco à compléter
Gymnase Saint André le Gaz	36	Faible	Lancement AMI Etude BE à lancer
Gymnase Le Guillon - Pont de Beauvoisin	36	Forte	Attente éléments avant BE
Pole enfance Saint-Savin	90	Moyenne	1 ^{er} contact mairie
Gymnase Ruy-Monceau	36 - 90	Faible	1 ^{er} contact mairie

Plutôt des opportunités au fil de l'eau – plus de « grappe »

Priorités des opportunités pas stables

Difficulté réelle à obtenir les éléments requis de la part des mairies (document d'étude, position, ...)

En cours : Mise à jour du cahier des charges installateur

A faire : lancer les mairies sur AMI, en parallèle des autres actions

A faire : mise à jour cahier des charges AMOA

A faire : Devis bureau d'étude structure

VI. Présentation Plan de financement prévisionnel

CTM IDA		Grappe 2	
Investissement Sur la base de devis installateur, BE, Enedis	101 k€	Investissement Grappe 2	250 k€
Etudes Grappe 2 Estimation 7 toitures * 2,5 k€	20 k€	Participation SEM Energisère 1%	10 k€
Subvention région 30% de l'extension 60k€	- 20 k€	Subvention région 30% de l'investissement	- 80 k€
Apport Sur la base de trésorerie prévisionnelle	- 10 k€	Capitaux propres Augmentation de capital	- 30 k€
A financer brut	81 k€	A financer brut	150 k€
Trésorerie TVA	12 k€	Trésor TVA	50 k€
Trésorerie Subvention	30 k€	Trésor subvention	80 k€
A financer Net	123 k€	A financer Net	280 k€

Proposition de financement de la Caisse d'Epargne - Janvier 2021

- TEG 1,1%
- Durée 13 ans
- Prêt trésorerie complémentaire (1000€/an)

A faire

- Etudier CCA TE38
- Etudier StarterENR (prêt 0% 5 ans) pour financement études
- Lancer l'augmentation de capital pour les 30k€ de la grappe 2

Florent LAVAL (Président)



Christian Feurer (Secrétaire)